

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 8 avril 2016

1. Voirie

• RD 104 : les grilles d'eau pluviale devant le 12 Grande rue vont être remises au niveau de la route, afin de capter l'eau, nous envisageons une pose de bordures de trottoir jusqu'à hauteur du numéro 14. Le devis de la société Kolly TP d'un montant de 2 793,60 € TTC est accepté.

• Rue des Vergers : un devis établi par la société Roulans TP pour le captage des eaux de pluie est accepté pour un montant de 7 408,80 € TTC.

2. Terrains communaux

Parcelle C496 : à la demande du nouveau locataire, la commission terrains communaux s'est rendue sur place pour établir un constat des travaux de défrichage et de remise en état de la parcelle.

Près de la moitié de cette parcelle doit être défrichée. Une première estimation évalue les travaux à 1 500 € HT l'hectare soit près de 4 500 € HT pour la parcelle.

3. Vote des budgets 2016

• Le Maire propose d'affecter directement en investissement, les factures d'achat de matériel pour l'aménagement de l'étage de l'école.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

• Vote des budgets 2016 : Le Maire présente au Conseil municipal les budgets 2016 :

Budget communal

Dépenses de fonctionnement	566 312 €	Recettes de fonctionnement	846 209 €
Dépenses d'investissement	470 782 €	Recettes d'investissement	470 782 €

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement	49 313 €	Recettes de fonctionnement	49 313 €
Dépenses d'investissement	69 885 €	Recettes d'investissement	69 885 €

Budget forêt

Dépenses de fonctionnement	63 022 €	Recettes de fonctionnement	205 953 €
Dépenses d'investissement	54 796 €	Recettes d'investissement	54 796 €

Budget lotissement de Thurey

Dépenses de fonctionnement	610 046 €	Recettes de fonctionnement	610 046 €
Dépenses d'investissement	328 196 €	Recettes d'investissement	328 196 €

Le Conseil municipal adopte les budgets présentés.

Pour information :

- la dotation globale de fonctionnement est diminuée de 8 060 €.
- la dotation nationale de péréquation est diminuée de 1 223 €.
- le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales est supprimé (moins 9 121 €).
- la dotation de solidarité rurale est augmentée de 4 326 €.

Soit une baisse globale de 14 078 €.

4. Informations diverses

➤ Mise à jour des tarifs d'occupation du domaine public par les forains et les commerces ambulants :

Emplacement forains :

- Place de moins de 100 m² : 60 €
- Place de 100 m² à 200 m² : 90 €
- Place de plus de 200 m² : 110 €

Commerces ambulants :

Vente matériel, habillement, déstockage... : 60 € / passage

Restauration rapide : 10 € / passage

➤ Périscolaire : la participation de la commune au budget périscolaire pour 2015 était de 27 164 €, le budget prévisionnel 2016 fait apparaître une demande de subvention communale de 31 491 €, soit une augmentation de 4 327 €, essentiellement due à l'obligation de disposer d'un directeur par site. Les années précédentes, la direction était partagée avec le site de Gonsans.

➤ Chez la Marcelle : chambres et tables d'hôtes. M. Guy Laut vous accueille au 32 Grande rue à Naisey les Granges (site internet : www.chezlamarcelle.fr, téléphone : 03.81.51.48.88).

➤ Affouage parcelle 26 : un arrêté municipal interdit toute exploitation dans la parcelle 26 jusqu'au 30 juin 2016.

➤ Dates à retenir :

1 ^{er} mai 2016	Fin d'exploitation de l'affouage (sauf parcelle 26)
5 mai 2016	Journée « Faites du sport » organisée par l'Espérance Sportive de Naisey
7 mai 2016	Fleurissement : rendez-vous à 9h00 devant l'atelier municipal, rue du Stade, aux personnes bénévoles.
8 mai 2016	Cérémonie aux monuments aux morts à 11h30 à Bouclans
27 mai 2016	Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30
28 mai 2016	Fêtes des mères à 18h00 à l'école (ou à la salle Parisse en cas de pluie).

**Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage
dans le département du Doubs**

Article 7 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes dispositions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- **du lundi au vendredi :** de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- **les samedis :** de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- **les dimanches et jours fériés :** de 10h à 12h

Article 8 : Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, **ceci de jour comme de nuit**, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que les colliers anti-aboiement, dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répété et intempestive, pourra être prescrit par le Maire.

Fermetures du secrétariat de mairie :

- du 16 au 19 avril 2016
- du 6 au 10 mai 2016
- les 19 et 20 mai 2016

**Permanences d'un élu de 10h à 12h
pendant ces fermetures**

Fermetures de l'agence postale :

- du 16 au 23 avril 2016
- les 6 et 7 mai 2016